

3 novembre 1317, Westminster. A tous les prélats, barons, chevaliers et libres locataires, maires, jurés, consuls, communautés, castellans, prévôts, bayles et fidèles sujets du duché. Engagement à Antonio Pessagno de Gênes , kt , du bureau et de la gouvernance de la sénécha de Gascogne à titre amovible. Ils doivent répondre et être intendants sur lui dans tout ce qui concerne le bureau. Par p.s. 31 3 novembre 1317 . Westminster . Ordre au gendarme de Bordeaux de payer à Antonio Pessagno de Gênes son salaire de 2000 L.T. , l'ancienne taxe pour le bureau de la sénéchaussée du duché que le roi lui a commis. En outre, il doit être payé le 5000 l.t. que le roi lui a accordé pour ses frais au parlement de Paris ( parliamenta Francie ) comme souvent il sera tenu d'y assister. Il doit également recevoir les dépenses raisonnables qu'il engage pour des voyages à l'extérieur du duché pour les affaires du roi, et dans les actes d'armes et pour d'autres affaires extraordinaires, selon la discrétion et les conseils du conseil du roi dans ces parties. Le gendarme est tenu de le faire en vertu des lettres patentes de Pessagno. Lorsque Pessagno est hors du duché, il doit pourvoir à son lieutenant, ou d'attribuer un salaire convenable. Le gendarme doit avoir sa juste part dans son compte. Par p.s. 32 4 novembre 1317 Westminster . Affectation d'Antonio Pessagno de Gênes , sénéchal de Gascogne pour reprendre dans les mains du roi toutes les questions du duché des exécuteurs testamentaires du défunt pape Clément V et d'autres à qui les questions ont été attribuées en échange d'une certaine somme d'argent que le roi a reçu comme un prêt de la même pape, jusqu'à ce que la somme soit remboursée, pourvu que cela puisse se faire avec l'assentiment des exécuteurs testamentaires et d'autres personnes. Le roi a accordé que tous ses officiers, ministres et hommes fidèles du duché devraient lui obéir et être intendant selon la forme de ces cadeaux. Par K. par l'information de John de Charlton .

Source : GSR C61 32,

[http://www.gasconrolls.org/fr/edition/calendars/C61\\_32/document.html#it032\\_11\\_16f\\_030](http://www.gasconrolls.org/fr/edition/calendars/C61_32/document.html#it032_11_16f_030)